



Regroupement des Organismes Communautaires
Autonomes **Jeunesse** du Québec

Mémoire présenté devant le

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Consultations particulières et auditions publiques
Encadrement du cannabis au Québec

Septembre 2017

Présentation du regroupement

En 1991, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) est né en réponse aux mesures administratives découlant de la réforme des services sociaux et de santé. Les membres qui sont regroupés depuis 1976 décident alors de se tourner vers toutes les régions du Québec. Le ROCAJQ peut dès lors s'appuyer sur le travail accompli pendant 15 ans par le ROCJMM et envisager des perspectives à l'échelle de tout le territoire québécois. Au terme d'une première campagne de recrutement, des organismes jeunesse de différentes régions se joignent au mouvement.

Le ROCAJQ a pour **mission** de :

- Regrouper les organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec;
- Promouvoir et développer l'approche globale communautaire et l'action communautaire autonome;
- Informer, sensibiliser et éduquer la population aux réalités jeunesse;
- Contribuer aux débats sur les enjeux jeunesse et sur les enjeux sociétaux;
- Favoriser la collaboration, l'échange et la concertation entre ses membres et avec les autres partenaires et collaborateurs.

Fort de ses 40 ans d'existence, le ROCAJQ assure à plus de 55 organismes membres un soutien et un accompagnement dans leur développement. Le ROCAJQ se veut, pour les membres, un carrefour où le transfert des connaissances et des savoirs et où le développement d'un réseau d'entraide et d'apprentissage sont l'adage de tous les jours. Par ces échanges dans les différentes pratiques d'intervention, les organismes membres du ROCAJQ ont développé une solide expertise pour rejoindre les jeunes les plus éloignés des réseaux habituels. Les différents programmes offerts par nos membres s'ajustent et répondent en tout temps et sans préjugés aux besoins variés et parfois changeants de ces jeunes.

Mentionnons également que le ROCAJQ est le seul regroupement national qui est entièrement dédié à la jeunesse en plus d'être représentatif de l'ensemble des réalités que vivent les jeunes, et ce, dans un vaste éventail de domaines (emploi, culture, santé et services sociaux, hébergement, éducation, immigration, milieu de vie, loisir).

Le ROCAJQ est un acteur essentiel dans l'intervention et l'accompagnement de la jeunesse vers l'autonomie. Avec nos nombreux partenaires, nous sommes une ressource incontournable.

Nous proposons dans ce mémoire une multitude de recommandations. Bien que nous sachions qu'il peut sembler difficile de les envisager en totalité, nous désirons réitérer notre engagement et prendre une part active aux changements.

Sommaire des recommandations

Un accès à l'information fiable et facilement disponible

- ❖ Qu'une grande campagne d'information et de sensibilisation sur le cannabis soit déployée auprès des jeunes et de leur entourage. L'information doit être disponible partout, en tout temps, et elle doit être adaptée à la réalité des jeunes. Le message doit rester cohérent avec la loi, axé sur l'information objective et la liberté de choix;
- ❖ Que l'on fournisse des outils pédagogiques aux parents;
- ❖ Que l'on prévoit une marge de manœuvre pour ajuster le dispositif réglementaire à court et moyen terme, en fonction des données recueillies par les divers partenaires.

Distribution sécuritaire du cannabis

- ❖ Que la réglementation de la loi soit faite par le gouvernement de chaque province;
- ❖ Que les lieux de vente appartiennent à l'État, qu'ils soient sans but lucratif et soient munis d'un conseiller spécial ayant suivi une formation adéquate;
- ❖ Qu'avant l'achat du cannabis, le client reçoive obligatoirement les conseils et les informations à propos du produit de la part d'un professionnel;
- ❖ Que l'identité des clients reste confidentielle;
- ❖ Que le prix de vente du cannabis soit déterminé en fonction de la teneur de THC du produit et soit concurrentiel à celui sur le marché noir;
- ❖ Qu'un plafond en teneur en THC minimal et maximal soit fixé;
- ❖ Que l'étiquetage du produit soit neutre, non-attractif et, tel que pour les cartons de cigarettes, ne soit pas mis en évidence dans les lieux de vente, ni publicisé;
- ❖ Que l'étiquetage indique la teneur en THC et en CBD, les effets possibles du produit, les contre-indications et un message d'avertissement pour les jeunes en bas âge;
- ❖ Que des contrôles fréquents et inattendus soient effectués chez les marchands afin de vérifier les prix et la qualité du cannabis mis en vente.

Prévention et réduction des méfaits

- ❖ Qu'un volet sur la prévention des drogues soit inclus dans le cursus scolaire afin d'implanter une culture de prévention et de précaution quant à l'usage des drogues chez les jeunes;
- ❖ Que l'ensemble des profits de la vente du cannabis soit distribué aux organismes communautaires qui offrent des services de prévention, d'intervention et de réduction des méfaits;
- ❖ Qu'une ligne téléphonique d'aide et de référencement disponible en tout temps soit créée;
- ❖ Que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le milieu communautaire;
- ❖ Que les organismes communautaires de prévention et d'intervention en toxicomanie reçoivent un soutien financier leur permettant d'augmenter le nombre de personnes rejointes et de faire face à une demande potentiellement accrue de la population;
- ❖ Que la consommation de cannabis ne soit permise que dans certains lieux;
- ❖ Que des cliniques de prévention et d'aide à l'arrêt de consommation de cannabis soient créées;
- ❖ Qu'une stratégie d'information axée sur les parents consommateurs soit mise en place s'ils possèdent des plants de cannabis à la maison.

Introduction

« La loi a pour objectif de restreindre l'accès des jeunes au cannabis, de protéger la santé et la sécurité publique ... »
Projet de Loi C-45

À l'heure actuelle où le Canada s'apprête à légaliser le cannabis, dans le but de mieux encadrer la vente de cette substance, plusieurs enjeux restent encore à discuter et réfléchir au Québec. Le ROCAJQ et ses organismes communautaires membres souhaitent vivement prendre part à cette réflexion de société et aider le gouvernement dans ses efforts de création d'un meilleur encadrement possible de cette nouvelle loi.

Dans le souci d'être succincts et afin de mieux représenter notre champ d'expertise, nous nous pencherons plus spécifiquement dans ce mémoire sur l'aspect préventif et la sensibilisation auprès des jeunes de 12 à 35 ans.

Un accès à l'information fiable et facilement disponible

Le cannabis est l'une des drogues les plus consommées au Canada et au Québec selon l'enquête la plus récente de L'INSPQ¹. Le régime de prohibition actuel et ses sanctions n'empêchent pas l'usage de cette substance qui ne fait que progresser. Selon un sondage interne mené auprès des jeunes fréquentant les organismes membres du ROCAJQ, plus de 87 % des répondants affirment avoir déjà consommé du cannabis. Près de 39 % en consomment au moins une fois par semaine, tandis que 22 % disent en consommer que rarement (une fois par année). De plus, 91,3 % des jeunes soutiennent que l'accès à cette drogue sur le marché noir n'est pas difficile.

¹INSPQ, *Dossier : Cannabis et santé*, en ligne, <https://www.inspq.qc.ca/dossiers/cannabis>

Ces données semblent alarmantes à la lumière des études scientifiques, qui démontrent que le risque de développer une psychose augmente de 40 %² chez les personnes qui ont consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, et que ce risque grimpe jusqu'à 390 %³ chez les consommateurs qui en font une utilisation intensive.

Cela explique l'inquiétude de nos organismes membres quant au projet de légalisation. Dans un sondage récent mené auprès des directions de nos organismes membres, 39 % désirent en apprendre davantage sur le futur règlement et son encadrement et plus de 47 % se disent assez inquiets sur l'implantation de la légalisation et les conséquences qu'elle aura sur les jeunes. Les principales inquiétudes sont entre autres la banalisation des dangers de la consommation du cannabis auprès des jeunes (72,5 %) et les effets négatifs sur la santé physique et mentale chez les consommateurs (68 %). En revanche, ils se sentent rassurés de voir qu'il y a une démarche de consultation publique pour l'encadrement de la loi et sont heureux d'y prendre part.

Nombreuses sont les raisons qui peuvent inciter les jeunes à consommer du cannabis. Le problème est que la majorité de ces jeunes (70 %)⁴ croit bien connaître cette substance et ses effets. Or, les études démontrent que les jeunes cherchent à s'informer sur celle-ci, mais que les voies utilisées pour le faire ne sont souvent pas les plus fiables. En effet, par crainte d'être stigmatisés par leurs proches ou de se faire surprendre par leurs parents ou la police, nombreux sont ceux qui se tournent vers leurs amis (26 %) ou des sites Internet (43 %) lorsqu'ils ont besoin d'information ou d'aide⁵. L'information provenant des sites web ou partagée par les amis est difficilement vérifiable et elle est sujette à l'interprétation personnelle, pouvant ne pas refléter la réalité.

Ces données nous portent à croire qu'avant de passer à la légalisation du cannabis, une grande campagne d'information et de sensibilisation doit être faite auprès des jeunes et de leur entourage. L'information doit être disponible en tout temps et sous différentes formes (capsules vidéo, dépliants, images, etc.) sur les réseaux sociaux (Facebook, YouTube, Twitter, Snapchat, Instagram, sites web, etc.), dans les écoles, dans le transport en commun, dans les parcs, dans les bars, bref, là où se trouvent les jeunes. De plus, l'information ne doit pas chercher à sermonner, mais plutôt à susciter la réflexion. Ce n'est pas en adoptant un ton moralisateur ni en diabolisant le cannabis que nous parviendrons à conscientiser les jeunes. Le message livré à travers cette campagne doit rester cohérent avec la loi, axé sur

²NCBI, *Cannabis use and risk of psychotic or affective mental health outcomes: a systematic review*, en ligne, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17662880>

³NCBI, *Meta-analysis of the Association Between the Level of Cannabis Use and Risk of Psychosis*, en ligne <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26884547>

⁴ Selon le sondage interne mené auprès les jeunes du ROCAJQ

⁵ *Idem.*

l'information objective et la liberté de choix des personnes. Cette stratégie de communication nous semble celle à adopter.

Pour plusieurs parents, parler du cannabis s'avère un véritable tabou. Les effets sur la santé psychique et physique, le mélange avec d'autres substances telles que l'alcool et les médicaments, l'effet du cannabis sur la conduite automobile... comment aborder ces sujets sans faire fuir les ados? Un outil éducatif pourrait aider les parents à entamer une conversation avec leurs jeunes et mieux les informer afin qu'ils puissent faire un choix sécuritaire et éclairé à l'avenir.

Comme l'exige toute implantation d'un projet d'une telle envergure, l'évaluation continue et l'ajustement de l'encadrement de la loi selon les réalités de la province nous semblent des étapes importantes. La légalisation du cannabis apporte son lot d'incertitudes ; il importe de la mettre en application de manière progressive. Afin de sécuriser la population, de mieux s'informer et de s'ajuster aux réalités sur le terrain, le gouvernement doit travailler en étroite collaboration avec les chercheurs, les intervenants sociaux, les travailleurs de rue, les professeurs et tous les autres acteurs sociaux concernés. Une meilleure connaissance des enjeux et les résultats des recherches sur le terrain doivent guider les décisions quant à la réglementation de cette substance. Ainsi, nous croyons qu'il est nécessaire de prévoir une marge de manœuvre pour ajuster le dispositif réglementaire aux données recueillies par les divers partenaires sociaux, scientifiques et gouvernementaux.

Planter un projet d'envergure tel que la légalisation du cannabis nous apparaît un défi social à relever ensemble, c'est pourquoi, nous réitérons notre engagement et proposons les **recommandations** suivantes :

- ❖ Qu'une grande campagne d'information et de sensibilisation sur le cannabis soit déployée auprès des jeunes et de leur entourage. L'information doit être disponible partout, en tout temps, et elle doit être adaptée à la réalité des jeunes. Le message doit rester cohérent avec la loi, axé sur l'information objective et la liberté de choix;
- ❖ Qu'on fournisse des outils pédagogiques aux parents;
- ❖ Qu'on prévoit une marge de manœuvre pour ajuster le dispositif réglementaire à court et moyen terme, en fonction des données recueillies par les divers partenaires.

Distribution sécuritaire du cannabis

À notre avis, afin d'arriver à un encadrement efficace de la légalisation du cannabis, il faut s'ajuster progressivement, en fonction des réalités sur le terrain. Il sera important de créer des espaces de collaboration entre les différents acteurs sociaux touchés par la loi et procéder à une distribution sécuritaire du produit. Pour ce faire, la réglementation de la loi C-45 doit absolument passer par les provinces. Le Canada est un vaste territoire et la réalité socio-économique de chaque province diffère.

Pour éviter que les gens se tournent vers le marché noir, le cannabis doit être vendu à un prix concurrentiel, similaire à celui de la rue, dans des lieux de vente publics, appartenant à l'État et sans but lucratif. Ce lieu doit être différent de celui de vente d'alcool, tel que la SAQ, afin de ne pas encourager le mélange dangereux des deux substances. De plus, la vente du produit doit se faire par l'entremise de conseillers spéciaux formés adéquatement. Ces derniers s'assureront de répondre aux questions du client et que celui-ci soit bien informé des différentes formes, effets et types de consommations du produit qu'il s'apprête à acheter. Enfin, ils doivent s'assurer que le cannabis acheté correspond au profil du consommateur et que le produit répond à ses besoins, tout en restant le plus inoffensif possible.

Nous sommes d'avis également qu'il est primordial que l'identité des clients reste confidentielle. Une approche à but non lucratif axée sur l'information, la prévention et la santé des consommateurs est capitale pour un projet d'une telle envergure.

Nous suggérons que le prix de vente soit déterminé en fonction de la teneur de THC du produit. Plus elle sera faible, plus le prix devrait être bas. D'ailleurs, nous croyons qu'un plafond minimal et maximal en teneur en THC doit être fixé. De cette façon, les jeunes qui ont un revenu faible seront portés à se tourner davantage vers une source de vente légale, sécuritaire et surtout accessible.

Par ailleurs, afin de contrer l'effet de « mode » chez les adolescents, nous suggérons un étiquetage neutre, non-attractif, et qui, tel que pour les paquets de cigarettes, ne soit ni mis en évidence dans les lieux de vente, ni publicisé. Sur cet étiquetage, il sera important de préciser les teneurs en THC et en CBD du produit et d'y apposer une mention sur les dangers importants que représente la consommation de cette substance pour la santé et sur la nécessité de la tenir hors de la portée des enfants en bas âge.

Afin de garantir une distribution sécuritaire du produit, nous croyons que le gouvernement doit effectuer des contrôles fréquents et inattendus aux marchands afin de vérifier les prix et la qualité du cannabis mis en vente. Des sanctions sévères doivent être prévues afin de décourager les commerçants de vouloir entraver la loi et d'enfreindre les règles.

Recommandations :

- ❖ Que la réglementation de la loi soit faite par le gouvernement de chaque province;
- ❖ Que les lieux de vente appartiennent à l'État, qu'ils soient sans but lucratif et soient munis d'un conseiller spécial avec une formation adéquate;
- ❖ Qu'avant l'achat du cannabis, le client reçoive obligatoirement les conseils et les informations à propos du produit de la part d'un professionnel;
- ❖ Que l'identité des clients reste confidentielle;
- ❖ Que le prix de vente du cannabis soit déterminé en fonction de la teneur de THC du produit et soit concurrentiel à celui sur le marché noir;
- ❖ Qu'un plafond en teneur en THC minimal et maximal soit fixé;
- ❖ Que l'étiquetage du produit soit neutre, non-attractif et, tel que pour les cartons de cigarettes, ne soit pas mis en évidence dans les lieux de vente, ni publicisé;
- ❖ Que l'étiquetage indique la teneur en THC et en CBD, les effets possibles du produit, les contre-indications et un message d'avertissement pour les jeunes en bas âge;
- ❖ Que des contrôles fréquents et inattendus soient effectués chez les marchands afin de vérifier les prix et la qualité du cannabis mis en vente.

Prévention et réduction des méfaits

Selon les études scientifiques, le cannabis n'est pas un produit inoffensif. Il présente des risques importants. Fumer du cannabis peut causer des maladies respiratoires. Ses effets psychoactifs peuvent affecter la conduite automobile, peuvent induire la dépendance, nuire au développement du cerveau des jeunes et potentiellement provoquer d'importants troubles mentaux tels que la psychose⁶.

À la lumière de ces informations, nous croyons que le Québec doit se doter de multiples mesures et outils de prévention et de réduction des méfaits.

Une prévention efficace passe nécessairement par le déploiement d'information à grande échelle. Nous croyons qu'un volet prévention aux drogues doit être inclus dans le cursus scolaire obligatoire. C'est en déconstruisant les mythes sur le cannabis et en éduquant nos jeunes que nous arriverons à implanter une véritable culture de prévention et de précaution lors de l'usage des drogues.

Afin de prévenir et réduire les risques sur la santé, une ligne téléphonique d'aide et de référencement doit être disponible en tout temps. Celle-ci doit être accessible tant sous la forme d'un clavardage avec des experts que sous la forme d'appel. Une collaboration étroite entre le corps policier, les organismes communautaires et le gouvernement permettra d'instaurer des mesures de sécurité qui mèneront à la conscientisation des jeunes consommateurs. N'oublions pas qu'afin de prévenir efficacement les risques, les raisons et les besoins de consommation de la clientèle doivent être connus. Nous croyons que les organismes communautaires, présents en permanence sur les lieux (physiques et virtuels) fréquentés par les jeunes sont des interlocuteurs d'importance majeure. Gagner la confiance d'un jeune en difficulté qui consomme et/ou se trouve dans la rue représente toujours un défi, mais il est davantage à la portée des intervenants sociaux et de leur expertise particulière que d'un policier ou d'un agent du gouvernement. Nous recommandons donc la collaboration étroite avec le milieu communautaire.

Nous suggérons également que l'ensemble des profits de la vente du cannabis soit distribué aux organismes communautaires qui offrent des services de prévention, d'intervention et de réduction des méfaits. Avec la légalisation du cannabis, nous nous attendons à une augmentation importante de la fréquentation de nos organismes communautaires en Santé et Services sociaux et en travail de rue. Actuellement, le financement des nos organismes membres est insuffisant pour couvrir les frais d'une telle augmentation de la demande.

⁶ INSPQ, *Dossier : Cannabis et santé*, en ligne, <https://www.inspq.qc.ca/dossiers/cannabis>

Nous croyons que consommer du cannabis reste un choix personnel que nous ne devons imposer à personne. Afin de protéger la santé publique, nous proposons donc de limiter les lieux publics où la consommation de cannabis est permise, tel que pour l'alcool, un autre transformateur de comportements. De plus, pour ceux et celles qui désirent arrêter de consommer, des cliniques spécialisées, comme il en existe pour la cigarette, doivent être créées. Lieux discrets, ouverts au public, accessibles et gratuits, ces cliniques offriront des produits et conseils qui aideront les consommateurs à diminuer, voire arrêter leur usage du cannabis.

Enfin, nous voyons mal comment un jeune de moins de 18 ans, habitant avec une famille qui peut cultiver légalement dans son logement jusqu'à quatre plantes de cannabis, peut ne pas se servir de ces plantes. Pour prévenir une utilisation dangereuse, une stratégie d'information axée sur les parents consommateurs doit absolument être mise en place. Des formations gratuites offertes aux parents par des organismes communautaires pourraient s'avérer fort utiles.

L'expérience terrain des organismes communautaires est riche. Nous nous devons, en tant que société responsable, de collaborer afin de prévenir et réduire les méfaits du cannabis sur nos jeunes. Pour ce faire, nous proposons les **recommandations** suivantes :

- ❖ Qu'un volet sur la prévention des drogues soit inclus dans le cursus scolaire afin d'implanter une culture de prévention et de précaution quant à l'usage des drogues chez les jeunes;
- ❖ Que l'ensemble des profits de la vente du cannabis soit distribué aux organismes communautaires qui offrent des services de prévention, d'intervention et de réduction des méfaits;
- ❖ Qu'une ligne téléphonique d'aide et de référencement disponible en tout temps soit créée;
- ❖ Que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le milieu communautaire;
- ❖ Que les organismes communautaires de prévention et d'intervention en toxicomanie reçoivent un soutien financier leur permettant d'augmenter le nombre de personnes rejointes et de faire face à une demande potentiellement accrue de la population;
- ❖ Que la consommation de cannabis ne soit permise que dans certains lieux;
- ❖ Que des cliniques de prévention et d'aide à l'arrêt de consommation de cannabis soient créées;
- ❖ Qu'une stratégie d'information axée sur les parents consommateurs soit mise en place s'ils possèdent des plants de cannabis à la maison.

Conclusion

Le gouvernement fédéral procédera à l'été 2018 à l'adoption du Projet de loi C-45 qui légalisera la vente du cannabis. Cette légalisation vient tout de même avec son lot d'incertitudes et de questionnements. Un tel projet reste un enjeu de société et doit se faire en collaboration avec tous les acteurs sociaux touchés par l'implantation de cette loi.

Par la présentation de ce mémoire, les organismes communautaires membres du ROCAJQ réitèrent leur engagement social et offrent au gouvernement, à travers leurs expériences et expertises, des conseils qui seront fort utiles, espérons-le, lors de la rédaction de la réglementation de la nouvelle loi.

Chaque implantation réussie d'un projet passe nécessairement par certaines étapes. Pour la légalisation du cannabis, nous croyons fermement qu'avec une information fiable et facilement disponible, avec une distribution sécuritaire et des efforts importants en termes de prévention et de réduction des méfaits, le gouvernement sera sur la bonne voie. Avec la collaboration des organismes communautaires et autres acteurs sociaux, nous avons confiance que l'implantation de la loi se fera au Québec avec succès et que ses objectifs initiaux, soit de restreindre l'accès des jeunes au cannabis, de protéger la santé et la sécurité publiques et d'alléger le système de justice pénale seront atteints.

Crédits :

Rédaction : Denitsa Hristova

Contenu : ROCAJQ et ses organismes membres

Correction : Joakim Lemieux

Automne 2017, Montréal